

Dossier d'information

Rentrée 2023

DEJEPS - Parcours 1

Mention « *Développement de Projets, territoires et réseaux* »

(Niveau 5)

Double cursus Licence 3 - Sciences de l'éducation

(Niveau V6)

Aujourd'hui, les acteurs professionnels qui agissent dans les services municipaux, dans les structures sociales (centres sociaux, FJT...) ou de la jeunesse et de l'éducation populaire (MJC, associations diverses) se trouvent confrontés à des problématiques complexes. Ils ont à accompagner et soutenir sur des territoires différents des publics confrontés aux effets de crises (économique, sociale, idéologique). Ils ont à répondre aux mutations des politiques publiques marquées essentiellement par l'explosion du champ de l'éducatif qui « sort » de l'institution scolaire et interpelle l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans des dispositifs où le partenariat est essentiel (Projet Éducatif Local, Projet de Réussite Éducative...). Ils sont confrontés massivement aux questions des jeunes, notamment en milieu urbain.

Pour agir dans et sur ces complexités (les publics, les territoires, les institutions, le partenariat...), la compréhension du projet (dans une approche non programmatique) et la maîtrise de sa coordination sont à envisager comme réponse possible. Par ailleurs l'accès à une capacité de problématisation des situations est une autre donnée essentielle à la professionnalité des acteurs. Ce diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de notre réseau intervenant dans les collectivités territoriales, les Centres sociaux et la prévention spécialisée montre la nécessité de former des animateurs professionnels agissant en situation de coordinateur de niveau V. En effet les problématiques complexes auxquelles ils sont confrontés, que ce soit celles liées aux publics eux-mêmes ou celles des territoires de vie de ces publics, nécessitent une formation professionnelle à ce niveau. Pour ces mêmes raisons, les différents responsables de notre réseau (chefs de service, directeurs de Centres Sociaux ou cadres supérieurs territoriaux) avec lesquels nous travaillons ont souhaité que les acteurs de terrain disposent d'une formation professionnelle étayée par une formation universitaire. Cette formation permet de renforcer la capacité réflexive des acteurs mais aussi et plus pragmatiquement de favoriser l'accès au statut de cadre de la fonction publique territoriale (cas des Services Municipaux de la Jeunesse mais aussi des Centres Sociaux notamment en Ile de France).

Nos atouts

- La prise en compte de la singularité de chacun.e pour lui garantir un parcours de formation lui permettant de faire valoir ses acquis d'expérience via nos méthodes pédagogique/andragogiques avec entre autre la phase de préformation.
- Une formation axée sur l'Éducation Populaire, l'Éducation Nouvelle et la promotion sociale pour entrer dans une dynamique de formation, construire, innover et travailler dans la transversalité.
- Une équipe pédagogique expérimentée et pluridisciplinaire (Philosophie, Sciences de L'Éducation, Sciences Politique, Sociologie, Anthropologie, Management des organisations, Ingénierie de la formation, Solidarité internationale) qui favorisent la multiplicité des regards, des démarches et des outils.

- Un centre de formation multi filières qui favorisent la rencontre d'autres professionnels de l'intervention sociale.
- Un réseau national et réseau international qui permettent aux stagiaires de découvrir différentes réalités territoriales.

Publics concernés

Nous assurons la formation :

- Des animateurs. rices en cours de professionnalisation, ainsi que des salarié.es déjà en poste
- Des personnes en reconversion professionnelle sur des statuts divers
- Des personnes en formation professionnelle dans le cadre des plans de formation des employeurs ;
- Des demandeurs. euses d'emploi
- Des professionnel.es mis.es à disposition sur un terrain professionnel
- Les personnes en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation

Objectifs de la formation

La formation est organisée autour de 4 axes majeurs :

- Axe 1 – Concevoir un projet.
- Axe 2– Coordonner la mise en œuvre d'un projet.
- Axe3– Conduire des démarches pédagogiques
- Axe 3- Conduire des actions de formation en sécurité

Programme de formation

**Voir document calendrier*

Durée

18 mois en alternance

Méthodes mobilisées

Nous nous appuyons tout particulièrement sur des pédagogies issues de l'Education populaire et de l'Education Nouvelle :

- Une conception et une pratique de la formation en alternance
- L'utilisation de méthodes d'éducation active
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia
- La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation
- La pédagogie différenciée ; nous tenons compte de la singularité de chacun. e
- La pédagogie institutionnelle par la mise en place de temps et espace de parole pour échanger sur la dynamique de formation
- La pédagogie de projet
- La pédagogie par les pairs où les stagiaires se transmettent des savoirs entre eux

Mode présentiel/à distance

Présentiel et distanciel selon les nécessités mais également pour répondre aux réalités des terrains d'alternance.

Les débouchés

Les emplois visés par ce DEJEPS sont les suivants :

- Responsables de service enfance, jeunesse, petite enfance, vacances adultes, vacances, loisirs sports, loisirs culture dans des collectivités de moins de 20 000 habitants,
- Adjoints de ces mêmes services dans des collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants,
- Responsables de structures de petites tailles (de 800 à 1000 adhérents ou usagers pour un centre d'accueil permanent d'une centaine de lits, un Centre Social, une MJC),
- Adjoints dans les grosses structures de même type,
- animateurs dans des foyers d'accueil, d'insertion et de réadaptation sociale,
- Coordinateurs d'animation dans les hôpitaux généraux, psychiatriques, dans des structures d'accueil du 3ème ou 4ème âge,
- Permanents associatifs,
- animateurs en équipe ou club de prévention,
- Formateurs, responsables de stage dans les dispositifs d'insertion, de formation professionnelle,
- Coordinateurs de conseils municipaux ou locaux d'enfants ou de jeunes.

Fiche RNCP

4900

Exigences préalables à l'entrée en formation

La formation est ouverte aux candidat.es âgé.es de plus de 18 ans ayant leur PSC1 et remplissant l'une des conditions suivantes :

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Partenariat avec la faculté de Nanterre

Cette formation est proposée en double cursus avec la Licence Science de l'éducation, pour ceux qui souhaitent avoir une double diplomation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Oui

Un référent handicap est disponible pour toutes démarches concernant l'ouverture de droits auprès de la MDPH : referent.handicap@cemea-idf.org

Modalités d'accès en formation

Suite à la réception du dossier d'inscription complet, les candidats sont convoqués à un entretien d'admission qui permet au jury d'évaluer :

- La faisabilité du projet
- L'expérience professionnelle ou bénévole
- Le parcours formatif
- Le projet professionnel.

Le jury prononce par écrit un avis favorable ou non et informe le candidat par Courriel de sa décision.

Modalités d'évaluation certificative

Le référentiel de certification comprend deux épreuves dont les objectifs sont précisés à l'annexe II de l'Arrêté du 20 novembre 2006.

Elles sont organisées comme suit :

1. 1 épreuve sur le terrain d'alternance présentant soit une action de formation ou une action de menée de réunion qui donnera lieu en amont à un dossier écrit puis à l'issue de l'action à une présentation oral de ce dernier.
2. Une épreuve orale au sein de l'organisme de formation pour la présentation et soutenance d'un mémoire portant sur la conception et la conduite de projet.

Suites de parcours

Accéder à des postes de cadres supérieurs et/ou de direction en suivant une formation pour obtenir :

- **DESJEPS** (Diplôme Supérieur de la Jeunesse, d'Education populaire et du Sport)

Tarifs

8855 euros

Conditions Générales de Vente

<https://cemea-formation.com/CGV/>

[Plaquette Formation DEJEPS Parcours 2](#)

Pour toute information ou correspondance

CEMEA IDF

Service des admissions

65, rue des Cités

93306 Aubervilliers cedex

Contacts : 01 48 11 27 93

secretariat.pedagogique@cemea-idf.org